

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2005

Procès verbal

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine Morandini, Maire.

Présents : Antoine Morandini, Jean-Claude Tournier, Bernard Liais, Cédric Perrin, Sophie Mégnin, Colette Rayot, Didier Milbergue, Josette Besse, Djamel Ferhati, Jean-Claude Jacob, Monique Dichamp, Jean Heyberger, Mohamed Zérigat, Michel Wurgler, Dominique Déas, Noëlle Boegli, Brigitte Weber, Gilles Voisard, Michel Plomb, Guy Berthelot, Françoise Gachot, Béatrice Rebuffoni.

Excusés : Annie Vendéoux (procuration à Didier Milbergue), Marie-France Laval (procuration à Mohamed Zérigat), Fatima Benamar (Procuration à Colette Rayot), Christine Salvi (procuration à Noëlle Boegli), André Libis (procuration à Guy Berthelot), Marie Angèle Jeannin (procuration à Françoise Gachot).

Absents : Dominique Weckerlé.

Antoine MORANDINI souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux à cette séance du conseil municipal.

Le registre des délibérations circule. Il concerne la séance du conseil municipal du 16 décembre 2004.

Le Maire fait circuler la liste de présence et des procurations et annonce le nom des personnes absentes ou excusées.

Antoine MORANDINI constate le quorum et ouvre la séance. Il propose Madame Josette BESSE comme secrétaire de séance.

Sur les tables, les conseillers municipaux trouveront, notamment :

- un complément pour les tarifs de la médecine préventive
- un budget ajusté pour le point 13

En question diverse, le Maire précise aux conseillers municipaux qu'il fera une information concernant la fermeture de la trésorerie de Beaucourt.

Antoine MORANDINI propose d'adopter le PV de la précédente séance.

Guy BERTHELOT indique qu'il s'abstient vu la façon dont le Maire a traité l'opposition, lors du dernier conseil.

Le PV est adopté avec 5 abstentions (Guy BERTHELOT (2 voix), Françoise GACHOT (2 voix), Béatrice REBUFFONI).

1 – Débat d’Orientations Budgétaires

(Dossier joint à la convocation)

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le Rapport de présentation a été joint à la convocation. Antoine MORANDINI parcourt le rapport du sénateur BOURDIN puis détaille la page 7 du rapport qui concerne la CCST.

Antoine MORANDINI demande s’il y a des remarques sur ces mots d’introduction. C’est le débat d’orientations budgétaires dans ses grandes lignes.

Le Maire présente ensuite le rapport de présentation par sections.

Il rappelle, page 15, que les bons chiffres du désendettement peuvent permettre de penser que l’on pourrait emprunter un peu dans les années à venir.

Antoine MORANDINI explique que les FEDER ont disparu de manière très rapide. Il y avait matière au montage des projets mais on ne peut plus y compter.

Le Maire propose en fin de lecture d’ouvrir le débat entre les conseillers municipaux.

Michel PLOMB s’étonne de la différence entre l’inscription de 207 K€ en remboursement d’emprunt et les chiffres du tableau détaillant les annuités.

Manuel RIVALIN répond qu’il y a une inscription correspondant au solde, environ 12 000 euros concernant le transfert de la compétence EAU.

Michel PLOMB remarque, en page 14, que la rémunération augmente faiblement à 1,59 %, avec l’effet GVT, cela paraît faible.

Antoine MORANDINI explique qu’il y a notamment le départ de Florence MINY.

Béatrice REBUFFONI fait remarquer que le rapport parle d’un emprunt levé en 2006 pour le centre ville, page 15. Il n’y a pas d’inscription d’une annuité alors que page 18 on parle pourtant de budgéter l’emprunt.

Antoine MORANDINI répond que cette somme a été effectivement budgétée mais que l’emprunt sera levé après, en 2006.

Cédric PERRIN souhaite insister sur le fait que la pression fiscale n’a pas été augmentée, ce qui témoigne d’une bonne gestion. C’est même un exploit dans le contexte actuel, poursuit-il. C’est un choix assumé, il y a désendettement, la dette par habitant baisse chaque année.

On est responsable des fonds publics. Les Beaucourtois en sauront gré à l’équipe en place car on ne peut pas faire peser indéfiniment des charges sur les ménages.

Le DOB n’appelle plus de remarques. Conformément aux textes, il n’y a pas de vote.

2 - Petite enfance - Conventions "prestation de service - accueil jeunes enfants" entre la Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort et la Commune de Beaucourt

Rapporteur : Josette BESSE

A l'initiative de la CAF, les modalités de "prestations de service" changent au plan national à compter du 1^{er} janvier 2005. Dans le cadre de cette réforme, la CAF souhaite établir avec la ville de Beaucourt, la mise en place d'une convention « prestation de service – accueil jeunes enfants. »

C'est une convention générale s'appliquant à l'ensemble des structures accueillant des enfants de moins de six ans. Elle se divise en deux versions distinguant le service concerné. Une convention pour la Halte garderie et une autre pour la crèche familiale.

A travers ces conventions, l'engagement de la commune de Beaucourt est le suivant :

- respecter le barème de tarification proposé par la CNAF,
- transmettre les documents demandés (compte de résultat, activité,...) en respectant le calendrier imposé,
- mettre à disposition des documents propres au service.

En contrepartie, le montant de la prestation de service unique (PSU) est fixé à 66% du prix de revient, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF, déduction faite des montants des participations facturées aux familles, soit :

- 3, 52 euros / Heure pour un accueil en Halte-Garderie.
- 3, 08 euros / Heure pour un accueil en Crèche Familiale.

Ces conventions formalisent des décisions prises lors du précédent conseil municipal (16 décembre 2004)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces 2 conventions « Prestation de service » à intervenir entre la Ville de Beaucourt et la CAF pour la Halte garderie et la crèche familiale.

3 - Musée F. JAPY - Convention de partenariat Passeport inter-musées 2005/2006 entre les Musées des Techniques et Cultures Comtoises (MTCC) et la Ville de Beaucourt

Rapporteur Colette RAYOT :

Créé en 1992 par les MTCC, le partenariat Passeport inter-musées est un outil de promotion et de découverte du patrimoine jurassien et franc-comtois.

Sur la thématique de l'industrialisation et du patrimoine technique, il répond à de nombreux objectifs comme :

- augmenter la fréquentation des sites
- favoriser les échanges entre les sites
- fidéliser les visiteurs
- créer des synergies et augmenter la notoriété des sites

Depuis 1998, date de l'adhésion de la commune au réseau, le Musée est associé à cette démarche qui pourrait être reconduite.

Une Convention de partenariat Passeport inter-musées à intervenir entre les Musées des Techniques et Cultures Comtoises (MTCC) et la Ville de Beaucourt fixe les modalités de mise en œuvre et de financement de l'opération Passeport inter-musées pour les années 2005 et 2006.

La cotisation de la ville de Beaucourt, tenant compte de la fréquentation du Musée, s'élève pour 2005 à 200€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat Passeport inter-musées à intervenir entre les Musées des Techniques et Cultures Comtoises (MTCC) et la Ville de Beaucourt fixant les modalités de mise en œuvre et de financement de l'opération Passeport inter-musées pour les années 2005 et 2006.

4 - Réhabilitation par TERRITOIRE HABITAT 90 de 36 logements situés 2 – 4 Impasse du Bouvreuil et 8-12 rue de la Mésange à Beaucourt – Garantie municipale

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Afin de poursuivre la réhabilitation engagée sur le quartier, TERRITOIRE HABITAT 90 a programmé une opération de réhabilitation de 36 logements situés 2 – 4 Impasse du Bouvreuil et 8-12 rue de la Mésange à Beaucourt.

Pour cette opération, des emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation de Besançon et la garantie de la Commune est nécessaire.

Concernant ce prêt complémentaire à la PALULOS bonifié, il est demandé au conseil municipal de délibérer favorablement sur les dispositions suivantes :

Vu l'article 19.2 du code des Caisses d'Epargne.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 2021 du Code Civil.

La Commune de Beaucourt accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 82 023.50 €, représentant 50 % d'un emprunt que TERRITOIRE HABITAT 90 se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 36 logements situés 2 – 4 Impasse du Bouvreuil et 8-12 rue de la Mésange à Beaucourt.

Les caractéristiques du prêt PALBO consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Echéances :	annuelles
Durée totale du prêt :	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2.95%
Taux annuel de progressivité :	0.50 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Beaucourt s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Monsieur PLOMB fait remarquer que les travaux sont faits traditionnellement sur fonds propres. Il s'agit certainement d'une réhabilitation intérieure.

Antoine MORANDINI confirme cela. C'est dans les textes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.**
- **autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.**

5 - Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort (SMTC) – Adhésion de la Communauté de Communes du Tilleul et du bassin de la Bourbeuse
Rapporteur : Cédric PERRIN

Lors du conseil syndical du 16 décembre 2004, le SMTC a adopté à l'unanimité la délibération relative à l'adhésion de la Communauté de Communes du Tilleul et du bassin de la Bourbeuse conformément à la refonte des statuts qui prévoit l'extension du Périmètre de Transport Urbain (PTU) à l'ensemble du département.

Cette modification entraîne de facto :

- la modification de l'annexe 1 des statuts, fixant la liste des membres,
- la modification de l'annexe 2 des statuts, fixant la composition des collèges ainsi que la répartition du nombre de voix par délégué.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les présentes modifications.

6 - Créances irrécouvrables : admission en non valeur

Rapporteur Antoine MORANDINI :

Le Trésorier Municipal fait état d'un certain nombre de dettes qu'il ne parvient pas à recouvrer pour diverses raisons (déménagement, personne insolvable...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte une admission en non valeur pour un montant de 165.74 €.

7 - Médecine préventive – convention et tarifs – signature avec la Ville de Beaucourt et Agir ensemble pour notre santé :

Rapporteur Antoine MORANDINI :

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les dispositions de la convention de médecine préventive et les tarifs et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Beaucourt et AEPNS.

8 - Journée de solidarité

Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (J.O du 1^{er} juillet 2004 ; pages 11 944 et suivantes)

Vu l'avis du CTP de Beaucourt en date du 21 février 2005

Le financement des mesures visant au développement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées prend la forme, pour les personnels des collectivités territoriales, d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée, dite **journée de solidarité**, et pour les employeurs, d'une **contribution** à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, créée par cette même loi.

La **journée de solidarité** prend la forme d'une journée supplémentaire de travail, d'une durée de 7 heures pour un agent à temps complet. Cette journée est fixée par délibération après avis du comité technique paritaire compétent.

Il s'agit donc de définir expressément une date correspondant jusque là à un jour non travaillé dans la collectivité.

Le jour en question peut être : - un jour férié, à l'exclusion cependant du 1^{er} mai ; un jour dit de R.T.T commun à l'ensemble du personnel ; un jour accordé « localement ».

La première journée de solidarité doit intervenir entre le 1^{er} juillet 2004 et le 1^{er} juin 2005 ; à défaut de décision avant le 31 décembre 2004, cette journée sera fixée d'office au lundi de Pentecôte.

Pour les personnels à temps partiel ou à temps non complet, l'obligation de service supplémentaire pour le jour considéré, est calculée au prorata du taux d'emploi.

Enfin, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est notamment financée, pour les employeurs privés et publics, par une **contribution** de 0.3%. Cette contribution a la même assiette que les cotisations patronales d'assurance maladie affectées au financement des régimes de base de l'assurance maladie ; elle est recouvrée dans les mêmes conditions et sous les mêmes garanties que lesdites cotisations.

A Beaucourt, il a été décidé en CTP du 3 décembre 2004 de fixer la journée de solidarité au jour de la Pentecôte.

Or, l'Inspection Académique du Territoire de Belfort a décidé de travailler ce jour et de placer la journée de solidarité à Pâques.

Après avis du CTP, il est proposé de placer la journée de solidarité le vendredi 6 mai 2005, journée qui devait être accordée localement au personnel communal sous la forme d'un jour de RTT.

Les personnels communaux exerçant dans le domaine de la vie scolaire et de l'enfance travailleront le lundi Pâques afin d'assurer la continuité du service.

Guy BERTHELOT fait le constat que la loi est ainsi faite. Mais il explique que l'opposition votera contre cette journée. Le financement de la journée de solidarité ne doit pas se faire comme cela. La solidarité nationale, c'est l'impôt. Cette mesure ne devrait pas porter uniquement sur les salariés. D'autre part, tous les syndicats ont voté contre. Cela remet également en cause les 35 heures au niveau national.

Michel PLOMB indique que la ville doit choisir un jour. Le pays sera confronté, dans les années à venir, à l'augmentation de la durée de vie. Faudra-t-il contribuer à ce financement quatre mois par an ?

Tout le monde en bénéficiera, ajoute Michel PLOMB, mais cela va créer de forts besoins. Il y a un effet ciseau. La dette publique ne doit pas s'envoler. Le risque lié à la dépendance devrait être garanti par l'État. Il pourrait le faire comme pour le droit au logement via les Départements et les Communes. Il faudrait un débat national sur la prise en charge du risque dépendance.

Il y a 3 budgets : hébergement, dépendance, soins. Le CRAM, la Sécu, etc...c'est complexe, les citoyens doivent ne pas comprendre. C'est une vraie question relative au devoir collectif, à l'intérêt général, au fait de ne pas laisser tomber nos anciens. Ce sera de plus en plus difficile. Nous aurons des problèmes, en tout cas moraux.

Après avis du CTP, le Conseil Municipal, à la majorité, 5 voix contre (Guy BERTHELOT (2 voix), Françoise GACHOT, Béatrice REBUFFONI) et 2 abstentions (Bernard LIAIS, Brigitte WEBER), décide de placer la journée de solidarité le 6 mai 2005, journée qui devait être accordée localement au personnel communal sous la forme d'un jour de RTT.

9 - Programme de rénovation de la salle de convivialité de l'école « Bornèque » - Demande de subventions

Rapporteur Jean-Claude TOURNIER :

Afin d'achever la rénovation de l'école Bornèque, il convient de reprendre la salle de convivialité dans son ensemble.

Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2005.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Plafond, peinture	4710	DGE (20%)	4484
Stores	4410	Subvention de l'Etat - Enveloppe parlementaire (50%)	11110
Fenêtres et porte	13300	Ville de BEAUCOURT	6826
TOTAL	22420	TOTAL	22420

Guy BERTHELOT demande de quelle salle il s'agit ?

Jean-Claude TOURNIER précise qu'il s'agit de la salle à gauche.

Guy BERTHELOT répond qu'il s'agit donc de la salle de jeu et pas de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le plan de financement du programme de travaux de l'école « Bornèque »,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

10 - Programme de rénovation de la Perception - Demande de subventions

Rapporteur Jean-Claude TOURNIER :

L'état général du bâtiment de la perception nécessite la réalisation de travaux notamment au niveau de sa toiture.

Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2005.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Toiture	14200	DGE (20%)	3440
Escalier	3000	Ville de BEAUCOURT	13760
TOTAL	17200	TOTAL	17200

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le plan de financement du programme de travaux de la Perception,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

11 - Programme d'Aménagement du centre-ville – Tranche 2 - Demande de subventions

Rapporteur Jean-Claude TOURNIER :

L'aménagement du centre-ville commencera par la tranche de travaux concernant la place et le parking de la République ainsi que la rue du Général de Gaulle.

La deuxième tranche concernera l'aménagement de la liaison piétonne entre la Place de la République et la Place Salengro.

Cette seconde tranche pourrait commencer début 2006.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Liaison piétonne		DGE (20% des travaux éligibles)	35900
Passage BEREGOVOY	345500	Subvention de l'Etat - Enveloppe parlementaire	60000
		Région	63226,5
		Fonds FISAC	55280
		Ville de BEAUCOURT	131093,5
TOTAL	345500	TOTAL	345500

Guy BERTHELOT précise que même si le projet est intéressant, il s'abstiendra en raison de la démolition de la maison située à l'arrière de la Mairie. Il avait déjà exprimé sa réserve sur la tranche de travaux du fait de cette démolition lors de l'exposé du projet, il y a un an.

Antoine MORANDINI explique que si l'on veut une allée piétonne correcte, il faut démolir. La personne concernée est informée et accepte le départ.

Le conseil municipal, à la majorité et une abstention :

- valide le plan de financement du programme de travaux de l'Aménagement du Centre Ville,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

12 - Programme d'Aménagement de la station d'épuration – Chaulage des boues - Demande de subventions

Rapporteur Jean-Claude TOURNIER :

Pour répondre aux obligations réglementaires en vigueur en matière d'épandage des boues, il est nécessaire de chauler les boues produites par la station d'épuration de la ville.

Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2005.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Poste de chaulage des boues	88085	DGE (25% des travaux éligibles)	22021
		Agence de l'Eau (37%)	32591
		Ville de BEAUCOURT	33473
TOTAL	88085	TOTAL	88085

A l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le plan de financement du programme de travaux de l'Aménagement de la station d'épuration,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

13 - Programme d'Aménagement d'un Multisport au Parc des Cèdres - Demande de subventions

Rapporteur Cédric PERRIN :

Dans le cadre du marché de définition des Fonteneilles, le Parc des Cèdres a été désigné comme lieu d'accueil d'activités ludiques et d'aide à la découverte.

La création d'un nouvel équipement sportif pourrait s'intégrer dans un concept plus large d'«Espace de loisir» à vocation ludique (jeux, balançoires) et/ou sportive (multi sport, tennis, terrain de basket, rampe de skate, roller, bmx...) permettant parallèlement une valorisation des espaces naturels et patrimoniaux du site (mise en scène naturelle, parcours didactique, animaux...)

Il s'agit de :

- Diversifier l'offre d'équipement sur la commune sans créer de doublon avec le projet des Blessonniers
- Débuter l'aménagement thématique du Parc des Cèdres comme cela était prévu dans le marché de définition pour la reconversion et l'aménagement des Fonteneilles.
- Renforcer l'attractivité touristique du parc des Cèdres et de Beaucourt.
- Renforcer l'offre de loisir à Beaucourt dans un secteur à fort développement
- Valoriser des espaces et créer des équipements
- Créer un lieu valorisant pour Beaucourt et ses habitants

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Multisports	75475	DGE (30% des travaux éligibles)	22 642,50
		ETAT - Enveloppe parlementaire	37 737,50
		Ville de BEAUCOURT	15 095,00
TOTAL	75475	TOTAL	75475

Michel PLOMB indique qu'il est un peu étonné. Lors du marché de définition, avait été défini le principe de vocation de loisir. Mais il manque une vue d'ensemble. L'articulation avec l'ensemble de la problématique des Fonteneilles, le volet économique, les Grands Champs. Associé aux travaux du marché de définition, Michel PLOMB explique qu'il reste sur sa faim.

Antoine MORANDINI explique que dans le cadre du PLU, on a aussi des précisions.

Cédric PERRIN répond qu'il ne s'agit pas du vote de la mise en chantier des travaux. Une réflexion a été menée sur des espaces disponibles. 2006 est en objectif. Cela laisse un an pour réfléchir. Dans le cadre du PLU, cela a été vu. Il y a de l'espace.

A un moment donné, ajoute, Cédric PERRIN, il faut prendre des décisions. Le Parc des Cèdres doit avoir sa fonction de loisirs.

Michel PLOMB explique qu'il ne cherche pas les poux dans la paille. Le site est vaste mais fragile. Le PLU donne la destination des sols mais il faut une réflexion.

Cédric PERRIN répond que les endroits ne sont pas nombreux pour pouvoir mettre un multisport.

Michel PLOMB indique que l'étude de définition doit aboutir pour définir le programme. Sinon, nous mettons la charrue avant les bœufs. Le programme doit être validé dans le cadre de l'étude des Fonteneilles ou alors il ne fallait pas la faire, elle n'avait pas d'intérêt.

Antoine MORANDINI précise que les études ont coûté cher et qu'elles seront prises en compte. Il faut animer. Le parc des Cèdres a été vandalisé parce qu'il n'y avait personne. Il faudra tenir compte des études et animer le parc. Nous remettrons le parc en état et le rendrons aux Beaucourtois.

Avant de mettre le multisports ou les jeux, il y aura une concertation. Le Maire est tout à fait d'accord avec Michel PLOMB. Il ne sera pas fait n'importe quoi pour cet endroit.

Michel PLOMB précise qu'il sera d'accord pour voter si les trois choses décidées par le Comité de Pilotage sont ajoutées :

- programme,
- plan de masse,
- articulation de l'espace avec le secteur de l'étude validé par le comité de pilotage

Antoine MORANDINI donne son accord.

Françoise GACHOT attire l'attention sur une remarque de Cédric PERRIN lors de son intervention sur France Bleu. On pouvait comprendre que c'était fait.

Cédric PERRIN remercie pour cette écoute et ajoute qu'il a précisé « pas avant 2006 ».

A la majorité et 4 abstentions(Guy BERTHELOT (2 voix) et Françoise GACHOT (2 voix), le conseil municipal :

- **valide le plan de financement du programme d'Aménagement d'un multisport au parc des cèdres,**
- **autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.**

Cédric PERRIN ajoute qu'il est surpris du vote de Mademoiselle GACHOT. La commune agit et parvient à réaliser des actions en faveur des jeunes et du sport. Cédric PERRIN trouve aberrant de voter contre. Il admet que l'opposition joue son rôle mais précise qu'il faut être responsable.

Françoise GACHOT répond que c'est parce qu'elle n'avait pas d'information qu'elle s'abstient. Elle est aux commissions mais découvre le projet. Quand il y aura un projet, elle sera peut-être pour.

14 - Programme d'extension d'une aire de stationnement aux écoles des Canetons - Demande de subventions

Rapporteur Didier MILBERGUE :

Le constat ayant été fait d'une offre insuffisante de stationnement aux abords des écoles maternelles et primaires des Canetons, une extension du parking existant a été mise à l'étude.

Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2005.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	14826	Amendes de Police - CG (40%)	5930
		CCST (40%)	5930
		Ville de BEAUCOURT	2966
TOTAL	14826	TOTAL	14826

A l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le plan de financement de l'extension d'une aire de stationnement aux écoles des canetons,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

Jean-Claude TOURNIER explique en réponse à une question de Guy BERTHELOT que le parking sera étendu côté Champs Blessonniers.

Concernant le point précédent, Guy BERTHELOT précise, à la demande de Bernard LIAIS, qu'il s'est abstenu, comme Françoise GACHOT.

A ce propos, il indique à Cédric PERRIN qu'il n'a pas de leçon de morale à recevoir.

Au sujet de ce point 14, Didier MILBERGUE explique que la station de bus a supprimé des places de parkings. Les travaux prévus permettent de reprendre, sur le quartier des Champs Blessonniers, des places perdues par ailleurs.

Enfin, Didier MILBERGUE demande que l'on arrête de s'envoyer des pics entre conseillers municipaux. Il ajoute que les Beaucourtois constatent ce comportement et en rient. C'est inadmissible d'un côté ou d'un autre.

15 - Programme d'amélioration de la signalisation directionnelle - Demande de subventions

Rapporteur Didier MILBERGUE :

Afin de permettre aux usagers de la route de mieux s'orienter dans notre ville, la commune souhaite améliorer la signalisation directionnelle actuelle.

Ce programme concerne en particulier la signalisation des services publics existants (Maison de l'Enfant, Crèche familiale, Maisons de retraite, Cimetières...).

Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2005.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Signalisation	13680	Amendes de police - CG (40%)	5472
		Ville de BEAUCOURT	8208
TOTAL	13680	TOTAL	13680

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le plan de financement de l'amélioration de la signalisation directionnelle,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

16 - Déclassement de voies

Rapporteur Didier MILBERGUE :

La ville de Beaucourt a procédé à une enquête publique autorisée par une délibération du conseil municipal du 9 novembre 2004.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AL n°329 de 0a30ca, Passage Mendès France dans le domaine privé de la commune.
- autorise le maire à signer tous les actes s'y rapportant.

17 - Classement de parcelles dans le domaine public – Rue du Four à Chaux

Rapporteur Didier MILBERGUE :

La ville de Beaucourt a procédé à une enquête publique autorisée par la délibération du conseil municipal du 9 novembre 2004.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le classement dans le domaine public communal de 8 parcelles privées d'une superficie totale de 4a51ca, situées Rue du Four à chaux et appartenant à divers propriétaires,
- autorise le maire à signer tous les actes s'y rapportant.

18 - Achat de parcelles à l'euro symbolique – Rue du Four à Chaux

Rapporteur Didier MILBERGUE :

- Parcelle AD n° 683 de 0a62ca appartenant à M. et Mme DOMON Jean-Marie demeurant 38 Rue de Montbouton à Beaucourt

- Parcelle AD n° 685 de 1a39ca appartenant à l'association culturelle musulmane demeurant 6 b rue du Four à Chaux à Beaucourt
- Parcelle AD n°687 de 0a69ca appartenant aux Consorts BRUCKER 4 rue du Four à Chaux à Beaucourt
- Parcelle AD n°689 de 0a12ca appartenant à M. et Mme ROLLET Alain demeurant 10 rue Bellevue à Beaucourt
- Parcelle AD n°691 de 0a45ca appartenant à M. et Mme BIGUENET Simon 3a rue du Four à Chaux à Beaucourt
- Parcelle AD n°693 de 0a91ca appartenant à M. et Mme BIGUENET Pierre 3 rue du Four à Chaux à Beaucourt
- Parcelle AD n°695 de 0a28ca appartenant aux Consorts ISELIN 78 rue Pierre Beucler à Beaucourt
- Parcelle AD n°697 de 0a05ca appartenant à M. et Mme BALIZET Pascal rue du Four à Chaux à Beaucourt

Antoine MORANDINI précise qu'il s'agit d'une régularisation de petits bouts de terrains.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve l'achat par la ville de Beaucourt de ces 8 parcelles à 1 euro chacune,**
- **autorise le maire à signer tous les actes s'y rapportant.**

19 - Désignation d'un commissaire enquêteur pour la modification du PLU

Rapporteur Bernard LIAIS :

La ville de Beaucourt a engagé une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter le Président du Tribunal Administratif pour désigner un commissaire enquêteur.

Bernard LIAIS ajoute que la procédure devrait aboutir aux environs de septembre 2005.

20 - Convention avec EDF pour occupation du domaine privé – Rue de l'Eglise

Rapporteur Antoine MORANDINI :

Il s'agit de régulariser l'occupation du domaine privé (rue de l'église) générée par l'installation d'un nouveau transformateur pour la maison de retraite Belot (travaux réalisés en 2004).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention (projet joint à la convocation).

21 - Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles – Ouverture de poste

Rapporteur Antoine MORANDINI :

Suite à l'obtention du CAP Petite Enfance et à la réussite à un concours d'un agent exerçant sous contrat aidé (C.E.C.) des missions d'A.S.E.M. (cat. C) à l'école maternelle

des Oisillons, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste à mi temps (17.5/35èmes) d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 1^{er} mars 2005.

22 - Subventions aux associations

Avant le vote des subventions lors de la séance du BP 2005, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention à deux associations qui ont des sorties de trésorerie importantes en début d'année.

Maison Pour Tous	20 000 euros
Beaucourt en Fête	3 500 euros

Questions diverses

Comme l'ordre du jour est épuisé, Antoine MORANDINI intervient au sujet de la fermeture de la perception. Il fait lecture d'un courrier du Trésorier Payeur Général, Monsieur MASMEJEAN. Il précise qu'il s'agit d'un entretien du 06 février en réponse à un courrier du 28 janvier.

« Monsieur le Maire,

Lors de l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder le 6 janvier dernier, je vous ai exposé les dispositions du projet de restructuration du réseau du Trésor Public que je vais soumettre définitivement à ma Direction Générale. Les missions qui nous sont confiées se sont profondément modifiées au cours des dernières années dans un environnement en pleine mutation, qu'il s'agisse des nouvelles technologies ou l'apparition de structures communes nouvelles.

Dans ce contexte, il paraît possible de réorganiser efficacement la présence du trésor public à Beaucourt.

Afin de garantir aux habitants du canton qui le souhaitent la présence du Trésor Public en tant que chargé de mission de recouvrement de l'impôt et des recettes locales, je vous confirme mon intention d'organiser des permanences à la mairie de Beaucourt. Pour cela, il suffit que vos services mettent à notre disposition une pièce directement accessible au public dans les locaux de la Mairie. Ces permanences se dérouleraient aux échéances évoquées dans la note ci-jointe et feraient l'objet d'une concertation permanente entre vous et le comptable de Delle.

Votre commune serait rattachée à cette trésorerie à compter du 1^{er} janvier 2006, date à laquelle j'envisage de fermer la trésorerie de Beaucourt. »

Antoine MORANDINI donne ensuite lecture du projet de réorganisation transmis avec le courrier. (document annexé au PV)

Après cette lecture, Guy BERTHELOT explique au Maire que, vu l'importance de la question, ce point aurait pu être inscrit à l'ordre du jour de conseil municipal afin qu'il soit préparé.

Antoine MORANDINI précise qu'il s'agit simplement d'une information.

Guy BERTHELOT répond que pour le DOB, aussi, il s'agissait d'un débat sans vote.

Cela confirme les craintes formulées le 16 décembre, et pour Guy BERTHELOT, le Maire n'en avait pas tenu compte. Il avait même accusé l'opposition de fausses déclarations. L'opposition n'a pas attendu. Elle a fait circuler une pétition. Les gens sont inquiets. Personnellement, Guy BERTHELOT explique qu'il ne connaissait pas ce dossier. Les personnes âgées se demandent ce qu'il en sera de leurs pensions. Cela pose également des problèmes pour les personnes démunies ou les interdits bancaires par exemple. C'est difficile pour tous ces gens là d'aller à Delle. Même si cela concerne 1 personne ½, c'est le service public, vous auriez dû prendre l'étendard pour sauver cette perception. Cela s'est fait ailleurs, où les élus de gauche se sont mobilisés. Nous allons remettre les signatures reçues au Préfet.

Antoine MORANDINI explique que lorsqu'il s'agit de rumeurs, il n'y a pas de documents concrets à proposer. Il précise qu'il n'a pas parlé de « fausse information ».

Guy BERTHELOT répond que la municipalité le savait.

Cédric PERRIN demande des précisions relatives à la date de cette information.

Antoine MORANDINI souligne, qu'une fois de plus, Monsieur BERTHELOT les accuse de mensonge. Il assure que le rendez-vous avec Monsieur MASMEJEAN remonte au 6 janvier. L'information datait du 28 janvier. On ne savait rien avant. Il ne s'agissait que de rumeurs.

Antoine MORANDINI s'étonne du fait que Monsieur BERTHELOT connaisse les agendas de tout le monde. Il réaffirme qu'il ne s'agit pas d'un mensonge, qu'il n'est pas un menteur, d'une façon définitive.

Guy BERTHELOT précise qu'il avait évoqué le problème le 16 décembre et que le Maire aurait pu s'en inquiéter.

Antoine MORANDINI répète qu'à ce moment là il ne s'agissait que d'une rumeur.

Cédric PERRIN précise que l'intégralité des syndicats du Trésor a voté la fermeture à l'unanimité.

Il ajoute que

« les missions du trésor public ont été recentrées. En 1998, il était, à Beaucourt :

- *banquier,*
- *assureur,*
- *placeur de bons du Trésor*
- *point de passage des chasseurs (timbres)*

Depuis 1998, ces missions, qui ne relèvent pas d'un service d'Etat ont été abandonnées. Les usagers utilisent les nouvelles technologies et les techniques de paiement proposées par les facturiers comme EDF, France TELECOM

Il y a sur le canton, 5848 contribuables imposés. Sur ces 5848, 355 personnes ont poussé la porte de la perception en 2004 (souvent pour ne faire que déposer un chèque, c'est mon cas), certaines personnes effectuant plusieurs versements. Il y a donc peut-être moins de 355 personnes...

Ce qui fait tout juste une visite par jour.

Les pics de fréquentation se situant au 15 du mois de février, d'octobre et de novembre, le service public peut-être maintenu par une présence efficace à ces dates là, c'est ce que Monsieur le Maire, le député et moi-même avons demandé au TPG.

Le projet proposé par Monsieur le TPG consiste donc à :

- transférer l'activité recouvrement et gestion des collectivités à la Trésorerie de Delle.*
- assurer des permanences à la Mairie de Beaucourt aux dates précitées.*

Monsieur Berthelot fait signer depuis un certain temps une pétition contre la fermeture de cette trésorerie, sur l'ensemble du canton.

Il joue les pompiers pyromanes. Très bien. Personne ne pouvant se réjouir de cette fermeture annoncée au Maire le 6 janvier dernier. Mais il enfonce une porte ouverte.

Mais il me semble bon de rétablir la vérité dans cette affaire.

95 % de l'activité d'une trésorerie consiste à gérer les finances des collectivités locales. L'intercommunalité a défini un nouveau pôle de compétence au sud du Territoire de Belfort avec la naissance de la communauté de commune du sud.

Or, c'est vous, Monsieur BERTHELOT, au départ de la CCST, vous étiez Président, qui avez décidé de mettre le siège de la CCST à Delle.

Si vous aviez pris la décision de mettre le siège à Beaucourt, il n'y aurait pas aujourd'hui de problème de fermeture de la trésorerie.

Nous avons même une belle mairie à rénover.

Ensuite, vous fustigez le gouvernement en l'accusant de fermer des services publics.

Et c'est sur ce point qu'il me semble utile de rappeler la vérité, car vous faites preuve d'une très grande amnésie ou alors d'un grande naïveté.

Je rappelais tout à l'heure que c'est en 1998 qu'a été prise la décision d'enlever les activités bancaires, d'assurance ou encore de bons du trésor aux trésoreries.

C'est très exactement une loi votée lorsque Dominique STRAUSSKAHN était ministre des finances, sous Lionel JOSPIN que la décision a été prise. Ce texte s'appelait « Mission 2003 » et avait pour but de réformer le service public des impôts. Il y a eu d'ailleurs de nombreuses grèves.

Le 15 janvier 1998, le gouvernement de Lionel JOSPIN a remis en cause le gel de toute fermeture de service public en milieu rural instaurée en 1993 par Edouard BALLADUR et renouvelée en 1995 par Alain JUPPÉ.

Christian PIERRET Secrétaire d'Etat à l'Industrie avait alors déclaré que « le moratoire sur la fermeture des services publics en milieu rural n'a duré que trop longtemps ».

La situation actuelle n'est donc que la conséquence des décisions prises sous le gouvernement de Lionel JOSPIN en 1998.

J'en veux pour preuve cet article du journal l'HUMANITE que l'on ne peut guère soupçonner de favoriser le gouvernement actuel titré « Une journée à la trésorerie de Cintegabelle ».

Cédric PERRIN lit un extrait de l'article paru dans l'édition du 3 mars 2000.

« C'est au 58 de la rue de la République, à Cintegabelle, chef-lieu d'un canton haut-garonnais aux portes de l'Ariège, que loge la trésorerie. L'affiche intersyndicale dénonçant le projet de réforme de l'administration fiscale reste placardée sur la porte d'entrée. L'activité de cette trésorerie cantonale, comme trente-quatre autres en Haute-Garonne, se voit mise en cause par le retrait progressif de responsabilités et le plan ministériel en prévision. Pourtant, ce n'est pas le travail qui manque.

Ils sont trois. La part la plus importante de leur travail réside cependant dans le contrôle des finances communales, le paiement des dépenses et la collecte des recettes de sept municipalités, auxquelles vient s'ajouter le syndicat intercommunal de l'eau, qui rayonne bien au-delà des limites du canton.

Le ministre a beau affirmer que le réseau de trésoreries rurales ne sera pas modifié, que restera-t-il de ces activités avec la réduction progressive du nombre d'agents dans les services de proximité vidés petit à petit de leurs fonctions ? " S'annonce ainsi une mort prévisible par asphyxie programmée. Personne ici n'oublie les conclusions du rapport Champsaur-Bert sur la réorganisation des services financiers publics. Elles estiment peu viables les Trésoreries de moins de six salariés et préconisent la fermeture de celles qui en emploient moins de trois.

L'activité de gestion des comptes d'épargne et des fonds particuliers disparaîtra définitivement des compétences de la trésorerie de Cintegabelle d'ici décembre 2001.

Tous, sans exception, signent la pétition posée sur le comptoir pour le maintien des services publics de proximité.

Christian Brunet a écrit au premier ministre pour lui faire part de ses vives préoccupations. Il ne devrait pas être confronté à de gros problèmes de transmission. Le conseiller général élu à Cintegabelle n'est autre que Lionel Jospin. »

Cédric PERRIN poursuit ensuite son intervention.

« Je n'approuve pas cette fermeture mais je trouve, Monsieur BERTHELOT que vous êtes mal placé pour critiquer une décision prise en 1998. Il ne suffit pas de faire le cabri sur sa chaise en disant « la trésorerie, la trésorerie, la trésorerie... »

Pour terminer, Cédric PERRIN indique qu'il croit utile, avant de faire signer une pétition, d'assumer les actes.

Guy BERTHELOT répond que Cédric PERRIN avait bien préparé. Il répondra lorsqu'il aura, lui aussi, préparé.

A la CCST, Guy BERTHELOT explique qu'il a été le premier président. La décision de donner la comptabilité à Delle a été faite car le siège allait se faire à Delle. Delle est plus centrale. Il y avait un élargissement prévu. C'était plus simple.

Antoine MORANDINI ajoute que s'il y a une évolution dans ce domaine, c'est vrai, les Beaucourtois perdront une perception. La commune mettra tout en œuvre pour venir, à deux dates, payer en Mairie ou encaisser les pensions. Il faut tenir compte des dates.

Antoine MORANDINI rappelle que l'entretien date du 6 janvier. Il ajoute qu'ils n'avancent pas avec les rumeurs.

Michel PLOMB rappelle que la formule du cabri était du Général de Gaulle. Il poursuit en indiquant que l'on voit bien la difficulté du débat public sur la nécessité de limiter les dépenses. STRAUSSKAHN avait bien vu le problème. C'est difficile de ne pas être électoraliste. La décision est traumatisante et il ne faut pas effrayer la population, surtout les personnes âgées. Le Trésorier Payeur Général pourrait venir débattre avec le Conseil Municipal. Toutes les cartes devraient être sur la table.

Michel PLOMB explique qu'il adhère à la réduction du train de vie, sinon le pays ne s'en sortira pas. L'électeur sanctionne à chaque élection. Les gens ont du mal à adhérer à un projet. Le Trésorier Payeur Général pourrait venir à une réunion. Il pourrait justifier et apporter des garanties sur le service de proximité de substitution. Les gens doivent être rassurés. Il faudrait débattre avec les élus.

Cédric PERRIN déclare qu'il est tout à fait en phase avec ces propos. L'État s'appauvrit de plus en plus, les gouvernements successifs y travaillent. Il faut prendre ses responsabilités. La trésorerie coûte 1 MF pour 2,2 postes.

Il y a maintenant, grâce au TIP, au chèque, un seul centre des impôts à Rennes. Il faut dédramatiser, vivre avec son temps. On ne peut pas accepter d'aller voir les gens et faire les pompiers pyromanes, leur faire peur.

Monsieur MASMEJEAN pourrait effectivement venir.

Cédric PERRIN ajoute qu'avec Antoine MORANDINI, ils ont insisté pour qu'il y ait une permanence des impôts. Le personnel aura autorité pour donner les délais de paiement, etc...

Pour Cédric PERRIN, les pétitions, les tribunes, les motions, très bien. A Cintegabelle, il y a eu de nombreuses pétitions et la perception a fermé.

Séance levée à 22 heures 15.

Annexe – Projet de réorganisation de la présence du Trésor Public à Beaucourt